L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 5 AVRIL 1888.

PETITES ANNONCES.

PERDU—Mercredi, vers midi, rue Claiborne, près Ursulines, un CHIEN "Pointer" olive et blanc, ayant collier de cuir marqué "Chef." Il appartient à W. B. Welsh ; et celui qui le lui ramènera 396 rue Esplanade, recevra une récompense libérale.

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $2, $3 et $4 la semaine ; pension, $3.50, dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—1m

DEMANDES.

ON demande—Des femmes pour faire du linge de dessous. S'adresser 171 rue Sud Remparts. 5 avril—1 sem

A LOUER.

A LOUER—La Boulangerie avec deux fours No 128 rue Marais, très bien située et en bon état, à un prix modéré. Pour les conditions, s'adresser No 41 Nord Remparts. 31mars—15f.

MAISON à louer—Encoignure Dumaine et Bourgogne avec installation de comptoir et étagères pour grocerie ou magasin. S'adresser No 137 rue St. Pierre. 24mars—1m.

A VENDRE.

ANNONCES POLITIQUES.

TICKET REPUBLICAIN.

GOUVERNEUR, H. C. WARMOTH de Plaquemines.

LIEUTENANT GOUVERNEUR, ANDREW HERO, JR. d'Orléans.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT JOHN F. PATTY, de Ste-Marie.

TRÉSORIER, B. F. FLANDERS, de Lafayette.

AVOCAT-GÉNÉRAL, ROBERT RAY, de Ouachita.

AUDITEUR, JAMES FORSYTHE, de Catahoula.

Election 17 avril 1888.

Attendu que le parti républicain s'est voué à l'éducation de tout le peuple et est en faveur de toutes les tentatives qui pourront être faite pour placer l'instruction sur une base solide dans l'Etat de la Louisiane ;

Attendu que la place de surintendant de l'instruction publique n'a pas de caractère politique ;

Attendu que dans la personne de l'Hon. Joseph A. Breaux, de la paroisse Ibérie, nous reconnaissons un ami dévoué des intérêts de l'éducation en Louisiane, un conservateur à vues larges et libérales dont l'honnêteté, l'intégrité et la haute compétence ne sont contestées par personne, et dont l'élection assurera, par suite d'une justice égale, l'extirpation de l'ignorance dans toutes les classes, en dehors des questions de race, de couleur ou de servitude antérieure.

Résolu que nous engageons les électeurs républicains de cet Etat à accorder leurs suffrages à l'Hon. Jos. A. Breaux pour la place de surintendant de l'instruction publique.

PLATEFORME.

Nous, les représentants du parti républicain en Louisiane, réunis en Convention, déclarons que les résolutions suivantes sont l'énoncé des principes cardinaux du parti républicain de cet Etat.

Nous attestons notre dévouement aux doctrines essentielles et consacrées par le temps du républicanisme telles qu'elles sont énoncées dans la plateforme nationale du parti réuni en Convention à Chicago, en juillet 1884, persuadés que l'exécution impartiale et la mise en vigueur de ces doctrines est la manière efficace de maintenir la vigueur des institutions libres et libérales et du gouvernement populaire.

Nous condamnons les tendances au commerce libre de l'administration du Président Cleveland et l'organisation de la Chambre des Représentants à Washington qui a nommé pour speaker un champion du libre-échange lequel a composé le comité des voies et moyens de manière à mettre en péril toutes les industries protégées du pays et notamment celles de notre Etat.—le sucre et le riz. Nous voyons avec étonnement nos représentants au Congrès voter pour l'organisation que nous condamnons.

Nous n'avons pas vu avec moins de surprise LA DERNIÈRE CONVENTION DÉMOCRATIQUE à Baton Rouge ignorer entièrement la question de protection pour nos industries, et, par sa cordiale adhésion au Président Cleveland, donner la preuve manifeste de sa sympathie pour les tendances pernicieuses de son administration, si dangereuse pour la prospérité de notre Etat bien aimé et du peuple.

Croyant qu'il est du devoir du gouvernement national et du gouvernement d'Etat de favoriser et de protéger les intérêts agricoles et manufacturiers ainsi que les industries de l'Etat, nous nous engageons à faire tous nos efforts pour obtenir une législation qui sauvegarde le principe américain de la protection pour toutes nos industries, en dehors de toute considération de temps, de place ou de localité, dans le but d'assurer au travail et au capital leurs droits et leurs privilèges et de les protéger contre la concurrence et l'intervention étrangère.

Nous dénonçons comme en complète contradiction avec l'esprit et l'essence des quatorzième et quinzième amendements à la Constitution des Etats Unis les mesures de prescriptions adoptées par le gouvernement d'Etat dans les affaires politiques dans la mise en vigueur de lois d'élection corruptrices dans le but avéré de priver de leurs droits de libres citoyens américains.

Nous nous portons comme garants de l'adoption par le parti républicain d'une administration économique ; nous condamnons le système en vertu duquel le parti démocratique entasse dette sur dette en faisant voter par le corps législatif des allocations inégales, injustes, hors de toute proportion avec les revenus de l'Etat.

Nous approuvons et acceptons le règlement de la Dette d'Etat, tel qu'il a été prévu par la Constitution de l'Etat et déclarons que le revenu [illegible] pour le paiement de la dette sera religieusement appliqué au but auquel il a été imposé et que la somme qui dépassera le montant requis sera mise de côté et servira de fonds d'amortissement pour le rachat des bons d'Etat.

Nous insistons sur le maintien et la protection de nos levées publiques dans toute l'étendue de l'Etat et nous nous engageons à consacrer autant des fonds publics qu'il sera nécessaire pour atteindre ce résultat, de telle sorte que notre population soit toujours protégée contre les inondations du Mississipi et de ses tributaires.

Nous approuvons la loi du Congrès qui alloue la somme de $15,000, chaque année, pour l'entretien des Stations d'agriculture dans les différents Etats. Nous recommandons à notre Législature d'Etat d'y ajouter la somme nécessaire pour atteindre le but requis, de façon à nous assurer les meilleures méthodes de culture de nos différents produits.

Nous applaudissons à l'engagement pris cordialement et les efforts faits par le parti républicain pour l'éducation populaire sur une base solide et durable, et nous requérons vivement nos représentants au Congrès de ne rien épargner pour obtenir l'adoption du Bill d'instruction de Blair.

Nous appelons de grand cœur l'immigrant dans notre Etat, mais nous condamnons l'importation des travailleurs par un contrat, ce qui tend à abaisser les salaires des nôtres et à priver ces derniers d'un emploi qu'ils occupaient autrement.

Nous condamnons l'usage du labeur des "convicts" en dehors des travaux publics, et nous demandons qu'on ne le mette pas en concurrence avec le travail libre.

Le parti républicain est le parti des travailleurs et cherche, avant tout, à protéger le labeur de ces derniers contre la concurrence du travail des esclaves, des peons, des ouvriers européens engagés à travailler au rabais. Pour arriver à ce but, nous voulons qu'on lève des droits sur leurs produits, de façon que le travail américain reçoive toujours une ample compensation.

Nous déplorons les grèves comme funestes et produisant l'anarchie ; nous recommandons l'arbitrage comme le moyen de conciliation qui doit être employé chez toute nation civilisée, pour ajuster les différends entre les patrons et les ouvriers.

Nous invitons nos concitoyens de la Louisiane, sans distinction de parti, à coopérer avec nous au maintien des intérêts sacrés de l'Etat avec lequel nous sommes complètement identifiés et confiants dans l'arrivée au pouvoir du parti républicain, assurés dix mois d'avance, nous assurons à tout homme qui respecte et observe la loi, à toute industrie qui contribue à la prospérité de la Louisiane le juste encouragement que toute communauté s'honore de donner et qui lui assure la paix et le progrès.

16 mars—1 mois

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Reiferscheid.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,696—Division B—Attendu que Gabriel Villere, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Reiferscheid, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

5 avril—5.10.14

Succession de Marie Françoise Dubreuil, née Decalongue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,631—Division D—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme Marie Françoise Dubreuil, née Decalongue, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

5 avril—5 10 14

Succession de Mme Anna Maria Bellande.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 14,552—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Marcelline Bellande, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

4 avril—4 8 13

Succession de Mme Françoise Arsène Decalongue, Veuve de Charles E. Dubreuil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,631—Division D—Attendu que Forestier Dalhoude a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Françoise Arsène Decalongue, veuve de Charles E. Dubreuil, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

30 mars—3—4 8 avril

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

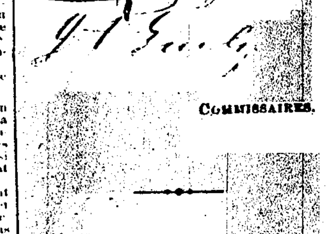

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 AVRIL 1888.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000 .. de terminaison	50..	50,000
3,179 Lots s'élevant à.........		$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de tout le fonds de marchandises sèches, d'articles de mode et de fantaisie, notions, etc., contenus dans le local No 286 rue Decatur, consistant en marchandises sèches, dentelles, cotons, rubans, mouchoirs, voiles, cols, manchettes, broderies, fourrures, boutons, épingles, chapeaux, gants, jouets, notions, etc—Et un vaste assortiment d'autres marchandises etc., dans ce genre d'affaires ; aussi, comptoirs, vitrines, étagères, meubles de bureaux, etc, dans l'affaire de

Rosenthal Bros., vs I. Simon & Bro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,571—En vertu d'un ordre de vente, daté du 2 avril, 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 14 avril 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sur les lieux, No 286 rue Decatur.

Tout le contenu, installations, etc., du dit magasin, consistant en les articles ci-dessus spécifiés et d'autres trop nombreux à énumérer ; le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

4 avril—4.7.11.14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Lange vs James Marcente et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,524—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commerciale Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, etc., dans le Troisième District, désigné par le numéro 9 dans l'îlet numéro 9, borné par les rues Congrès, Independance, Remparts et Bourgogne ; ledit lot forme l'encoignure des rues Congrès et Remparts, et mesure au pied américain quarante cinq pieds huit pouces de face à la rue Congrès sur une profondeur de quatre-vingt huit pieds neuf pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles et face à la rue des Remparts. Etant la même propriété acquise par Salvator Marcente, un des défendeurs dans cette affaire, conformément à un acte passé pardevant Charles Rolle, notaire, le 18 juillet 1885.

Saisie dans l'affaire ci-dessus comme étant la propriété de Salvator Marcente.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3avril—3, 10, 17, 24 av—1, 5 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Emile R. Chevallier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,234.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 59, nouveau plan, borné par les rues Valence, Cadiz et Water et le Fleuve, mesurant cent vingt pieds de face à la rue Water, la même façade au Fleuve, deux cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare avec la balance du dit îlet, la même face sur la rue Cadiz ; ensemble avec droits d'accès sur la devanture.

Acquis par E. R. Chevalley par acte en partage avec John T. Michel, conformément à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1870, dûment enregistré au bureau des transferts livre 98, folio 310.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

15 mars—15.22.29—avril 5.12.17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Eléonore Pochelu vs. Alexander C. Winn

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,311—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 10 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Annonciation, Aline, Laurel et Delachaise, désignés par les Nos sept, neuf, dix et dix-neuf sur un plan d'Edgar Pilié, arpenteur, le 15 septembre 1881 annexé à un acte de dépôt passé en l'étude de James Fahey, notaire, le 14 octobre 1884 et mesurant au pied américain, d'après le plan comme suit :

Le terrain No sept mesure trente pieds de façade rue Annonciation, sur cent dix-huit de profondeur, entre lignes parallèles.

Les terrains neuf et dix mesurent chacun trente pieds de façade rue Aline, sur cent dix-huit de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain dix-neuf mesure trente pieds, un pouce et une ligne de façade rue Delachaise, trente pieds de profondeur à l'arrière ; cent vingt pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne le séparant des terrains No un à neuf, et cent dix huit pieds et six lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain dix-huit.

Sa sis dans la susdite affaire.

Conditions.

1° Comptant pour payer la réclamation due maintenant à la demanderesse soit six cent quatre vingt dollars ($680) avec intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du 28 novembre 1884 jusqu'à parfait paiement ; 5 pour cent sur la dite somme de la réclamation de la demanderesse et intérêt, sept dollars frais de copie de l'acte ; les frais et charges de procès et de vente ainsi que les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'à concurrence de son enchère le paiement de deux billets de trois cent quarante piastres ($340) souscrits par le défendeur, à son propre ordre et par lui endossés, datés du 28 novembre 1884, et payables respectivement à quatre et cinq ans, à la Banque de l'Union de la Nouvelle-Orléans, après leur date, et portant intérêt au taux de 8 pour cent à partir de la date de leur souscription jusqu'à parfait paiement ; garantis par hypothèque qu'il a consentie par un acte de propriété concurremment avec la réclamation de la demanderesse, l'acquéreur assumant toutes les obligations du premier acte tel qu'il a été passé pardevant James Fahey, notaire, le 28 novembre 1884, relativement à l'assurance aux honoraires d'avocat, etc.

3° Le reste du prix de l'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 mars—8, 17, 23, 29—5, 8 av.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camors & Cie., vs Cazaux & Sentilles et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 7566—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Bernard Barthe à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet No 60, borné par les rues Chippewa, Fulton, Troisième et Quatrième. Le dit lot est désigné par le No 5 et mesure 28 pieds 2 pouces de face à la rue Fulton et 28 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond et 116 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui divise le dit lot No 5 du lot No 4 et une profondeur de 116 pieds 2 pouces sur l'autre ligne qui divise le lot No 5 du lot No 6, conformément à un plan fait par B Buisson, voyer, le 5 mars 1882 déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

Acquis par Bernard Barthe de Otto Manske, le 12 mars, 1868 par acte passé pardevant J. Cohn, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert, livre 93, folio 664.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Bernard Barthe.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20 mars—20 27—avril 3 10 17 et 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Clara Ann Nelson vs P. J. Isabelle, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,599—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendus le 13 mars 1888 et signés le 19 mars 1888, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus pour effectuer un partage, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Martin, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, le 25 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant W. J. Cast II, notaire, daté le 5 mai 1871 ; le dit lot de terre mesurant en mesure américaine, trente deux pieds six pouces de face à la rue Quatrième sur cent vingt-sept pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

27 mars—27—3 10 17 24 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Germania Insurance Company vs. Emma Danney et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,543.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

La moitié d'un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Un, dans l'îlet numéro trente-et-un borné par les rues Conti, St-Louis, Marais et Villeré ; la dite moitié est la plus près de la rue Marais et mesure trente pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent vingt-huit pieds neuf pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 avril—3,10,17,24—mai 1 5

Succession de Mme A. M. Hennen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,859—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin R. Forman, exécuteur testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

31 mars—31 4 8 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons placements d'argent.

Magasin au coin des rues Tchoupitoulas et Lafayette.

Emplacements de commerce occupés et huit bâtisses coin des rues Deuxième et Liberté.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos. 72 et 74, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 30 juin 1887 et du 6 mars 1888, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci après décrites, savoir :

1° Quatre magasins en briques à trois étages Nos. 84, 86 et 88 rue Tchoupitoulas et le No 62 de la rue Lafayette, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Lafayette et Girod, désignés comme les terrains Nos. 1, 2, 3 et 6 contigus les uns aux autres et mesurant comme suit :

Les terrains 1, 2 et 3 mesurent chacun 22 pieds 7 1/5 lignes de façade rue Tchoupitoulas, 22 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur à l'arrière sur des profondeurs variant de 70 pieds 2 pouces et 2 lignes de façade et de profondeur rue Lafayette ; 71 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne de séparation du terrain 2 ; 71 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne de séparation du terrain No 3 ; et 72 pieds 3 pouces sur la ligne de séparation du terrain No 4, étant le côté supérieur vers la rue Girod. Les magasins et les dits terrains portent les Nos 84, 86 et 88 rue Tchoupitoulas.

Le terrain 6 touche aux précédents à l'arrière et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Lafayette sur 66 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le magasin sur le dit terrain porte le No 62 de la rue Lafayette.

Les dits terrains sont bien connus et sont d'excellents emplacements pour le commerce, étant juste un peu plus haut que les établissements de E. J. Hart & Cie et H. R. Gogreve ; ils sont occupés comme suit : Albert Mackie, épicier, occupe les Nos 84 et 86 de la rue Tchoupitoulas et le No 62 de la rue Lafayette, à un loyer de $110 par mois ; et le No 88 Tchoupitoulas est occupé par la compagnie "National Oil Works Co" à $35 par mois, bail expirant le 30 septembre 1888.

2° Le magasin au coin nord ouest des rues Commerce et Lafayette dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette et mesure 32 pieds, 8 pouces de façade rue Commerce ; 87 pieds 4 pouces de profondeur et de façade rue Lafayette ; 87 pieds 5 pouces de profondeur du côté opposé et 32 pieds 1 pouce de largeur à l'arrière ; le magasin est en briques, à deux étages, est bien situé pour un entrepôt ou manufacture ; il est adjacent au moulin à riz de MM. Lyon & Daniel et est loué $25 par mois.

3° La rangée de huit maisons en bois dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Seconde, Première, St David et Liberté ; il y a quatre terrains désignés par les Nos 13, 14, 15 et 16 ; ils se touchent et mesurent chacun 26 pieds de façade rue Seconde. Les Nos 13, 14, 15 et 16 se touchent et mesurent chacun 26 pieds de façade rue Seconde ; les Nos 13, 14 et 15 ont chacun 70 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 13 forme le coin des rues Seconde et Liberté, et le terrain No 16 a 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; cette propriété est dans le même carré d'îlet que l'église catholique St. François de Sales et a l'avantage d'être à proximité d'un marché, d'écoles, de chemins de fer pour rendre la propriété attrayante à des locataires à des taux rémunérateurs.

Conditions—Un tiers ou plus, au gré des acheteurs, comptant ; le reste, s'il y a une balance, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication, payables à un et deux ans de date, garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur sur la propriété, avec les clauses ordinaires de 5 pour cent pour honoraires d'avocat, assurance des propriétés bâties, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1888, et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James I. Woulfe, notaire.

7mars—7, 19, 24 31—7avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Petit cottage No 487 rue Gravier.

Succession de John Janeway.

No 20,671—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 2 mars 1888, il sera vendu à l'encan—

Le cottage No 487 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Miro et Tonti. Le lot est le No 2 et mesure 30 pieds 3 pouces de face rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le cottage est recouvert en ardoises, a 2 chambres, cuisine et citerne ; il a cheminée et gaz et cour sur le côté et au fond ; la propriété est louée par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent, liens du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1888, et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. Fahey, Esq., notaire.

6 mars—6 17 24 31—avril 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre bien amélioré dans la rue Washington, près Esplanade.

Succession de Candide Casanovac, veuve en premier mariage de Wm H. Cobb et femme décédée de Joseph Beaulieu.

No 22,514—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1888, il sera vendu à l'encan.

L'îlet de terre bien amélioré, dans le second district de cette ville, borné par les rues Washington, St Jean, Quatrième et Cinquième, composé de vingt-sept lots qui se touchent et mesurent ensemble 319 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Washington, 323 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue St-Jean, 157 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Cinquième, et 366 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Quatrième, le tout plus ou moins. Les améliorations comprennent une maison à un étage avec environ 7 chambres, une cuisine détachée, avec écurie, 2 citernes, etc. La propriété occupe un terrain élevé près de la rue de l'Esplanade et les terrains du Jockey Club et à proximité de quatre lignes de voies ferrées.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un crédit d'un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, le privilège du vendeur et toutes les clauses ordinaires de garantie, les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1888, et faire un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph Duvigneau, notaire.

18 mars—18 31—avril 7 14 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence élégante de feu Alfred Penn,

No 2 rue South, face à la Place Lafayette, entre Camp et Church, à l'encan, à des conditions libérales.

Succession d'Alfred Penn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 3,851.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau : No. 17 rue Carondelet,—SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 mars 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La résidence en briques à trois étages, admirablement située, No 2 rue South, dans l'îlet borné par les rues Camp, Girod, Church et South. Le terrain mesure, à peu près, 50 pieds de face sur chacune des rues South et Girod, sur une profondeur de 150 pieds, s'étendant au travers d'une rue à l'autre.

Cette maison de résidence qui a été bâtie par feu M. Penn pour en faire sa demeure élégante et permanente, elle est donc parfaite sous le rapport de la distribution et le fini des pièces, qui réunissent solidité et confort. Au premier étage, il y a deux vastes salons, une spacieuse salle à manger, une blanchisserie, écurie pour voiture à l'arrière, quatre belles chambres à coucher, chambre à bain, cabinet d'aisance et un grand corridor au deuxième étage, en outre, plusieurs chambres sur la galerie, sur l'aile du troisième étage. Le troisième étage a le même complément d'appartements que le deuxième. Manteaux de cheminée en marbre, gaz partout, citerne, hydrant, cour pavée.

La propriété est louée jusqu'au 3 septembre 1888 au taux de $2400 par an et ne pourra être visitée que par les personnes auxquelles les encanteurs auront donné une autorisation écrite.

La résidence fait face au Lafayette Square et permet de voir toutes les bâtisses du voisinage, un des plus attrayants qui soient pour une demeure vaste et centrale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ; le reste à crédit de un et deux ans en paiements égaux, portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement, avec la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets ; les bâtisses devant être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets ; le tout garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège et toutes les clauses usuelles ; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues durant 1888 ; et un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 mars—20 31—avril 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence No 63 rue Patterson,

A Alger, 5ème district,

Succession de Philip Schaefer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 23,150.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau : No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1888, il sera vendu à l'encan—

Le magasin et la maison de résidence No 63 rue Patterson, à Alger, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Lavergne, Delaronde et Verret. Le lot est désigné comme le No 4 et mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue Patterson, sur 108 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles. La maison se compose d'un grand magasin sur la façade, d'une salle à manger, et de 4 chambres, avec mansardes dans le fond, citerne, etc., et de l'autre côté du terrain, un édifice séparé à deux étages avec quatre chambres. Cette propriété est située entre les ferries et est dans le centre des affaires du district.

Conditions : Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, avec intérêt à 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, et toutes les clauses de garantie ordinaires pour honoraires d'avocat, assurance, etc. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant James Fahey, notaire.

11 mars—11, 24, 31—avril 1, 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans le Deuxième District.

La bâtisse de valeur à trois étages, couverte en ardoises, en bon état, avec verandah en fer, No 203 rue de Chartres, entre les rues Dumaine et Ste-Anne, à proximité de la cathédrale et du marché français.

Le cottage à deux étages couvert en ardoises, No 301 rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman.

Un cottage simple No 411 rue des Ursulines, entre les rues Touti et Rocheblave.

Succession de Mme Emilia Charbonnet, veuve de Joseph Llado.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans "Division A"—No 22,183.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A, daté le 23 mars 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci après, à savoir :

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 203, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine Royale et Ste Anne, mesurant 30 pieds de face à la rue de Chartres sur 180 pieds de profondeur. Toutes mesures françaises. Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages recouvertes en ardoises avec verandah en fer, ayant au rez-de-chaussée une grande chambre, qui sert maintenant de pharmacie une petite chambre au fond et un corridor ; au second étage, salons doubles, 2 chambres à coucher et galerie derrière ; au troisième étage, salon, 2 chambres à coucher, cabinet et galerie derrière. Des dépendances ayant 3 chambres au rez-de-chaussée et trois à l'étage supérieur.

Dans la cour un aquarium, vignes, jardin avec fleurs, lavoir, poulailler, écurie, puits, citernes et lieux d'aisance.

2° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet d'assessment No 315 borné par les rues Ursulines, Hôpital, Touti et Rocheblave, mesurant 32 pieds de face à la rue Ursulines sur 98 pieds de profondeur et portant le numéro municipal 411 rue des Ursulines.

Les améliorations comprennent un cottage simple ayant 2 chambres, 2 cabinets et galerie derrière, cuisine ayant 2 chambres, citerne et lieux d'aisance.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St Philippe, désigné comme lot No 16 de l'îlet K sur un plan de Joseph Pilié, voyer, daté le 15 mars 1832, et sur un autre plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 30 septembre 1866, déposé au bureau de A. Hero, jr., notaire en cette ville, comme plan No 61. D'après le dernier plan mentionné, le dit lot mesure, en mesure américaine, 12 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine, sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à deux étages recouvert en ardoises, retiré de la rue, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et deux à l'étage supérieur, citerne et lieux d'aisance. Le hangar faisant face à la rue, appartient au locataire actuel.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans, à partir de la date de l'adjudication, en billets à ordre des acquéreurs garantis par hypothèque, avec toutes les clauses usuelles et conditions et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888 en dessus du prix d'adjudication et déposeront 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

31mars—31—7.14.21.28 avril—5mai

AVIS AUX CREANCIERS.

In Re La Louisiana Insurance Company demandant la forfaiture de la Charte, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,757—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. Placide Canonge, liquidateur des créanciers de cette société, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

5 avril—5 10.14.

Mme Barbara Glaser, veuve Adolph Nikels vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,367—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par George C. Bohne, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

3 avril—3—12.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Jos. Barrangue Jr vs ses créanciers—No 23 432—Division B—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire Joseph Barrangue Jr est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le JEUDI, 5me jour d'avril 1888, pour nommer un syndic et voter sur le sujet de cette pétition et sur toutes autres affaires qui pourraient être soumises, si demandé par l'insolvable, et sur telles autres affaires qui pourraient être soumises ; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que George Théard, Esq., avocat, soit et est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 mars 1888.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député greffier.

4mars—3f au 5a

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Edward L. Hall vs ses créanciers—No 23,497—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward L. Hall soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert J. Legier, notaire, en cette ville, JEUDI, le 12me jour du mois d'avril 1888, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 26 mars 1888.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

28 mars—3f au 12 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Wm H. Heyl vs. ses créanciers.—No. 23,481—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Wm H. Heyl, soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, notaire, à son bureau, No. 58 rue Royale, en cette ville, le MARDI, 10ème jour du mois d'avril 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que E. J. Méral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1888.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 mars—3 fen 30 j.

Mme Veuve J. B. Slawson et al. vs. Sallie B. Seddon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,751—Attendu que William C. Seddon, de la ville de Baltimore, Etat du Maryland, tuteur de la mineure Sallie B. Seddon, par l'entremise de John E. Devereux, son agent dûment reconnu, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à la ville de Baltimore, Maryland, la propriété appartenant à la dite mineure.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRETÉ, Député Greffier.

Nouvelle Orléans, 21 mars 1888.

22 mars—4f en 30 j

PAR LE CONSTABLE.

Emile Augaud contre A. Sala & T. Brunllans.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 10,251—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No. 90 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 7 avril 1888, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

26 mars—26—avril 3 7

W. H. Graham contre Mathew Durnan.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. ——.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 7 avril 1888, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

27 mars—27—avril 3 7

Succession de Veuve P. H. Monsseaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,098—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Numa Lanory, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

30 mars—30 av 4 8

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

30 Belles vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 5 avril 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'écurie de M Jean Graciannet, rue Clarke, entre les rues Bienville et Douane, près de la machine à dessécher et l'avenue Hagan.

Trente belles vaches laitières, une vingtaine avec jeunes veaux et les autres sur le point de veler.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place.

30 mars—

Charmante résidence rue Robertson No 421 près du marché St-Bernard et des chars de la rue Claiborne.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, Nos. 72 et 74.

Cette jolie propriété située dans le Troisième District, dans l'îlet borné par l'avenue St-Bernard et les rues Villeré, Robertson et Annette, mesurant 30 pieds 2 pouces 8 lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur vers la rue Annette de 160 pieds 3 pouces, 51 pieds de profondeur sur la ligne opposée, de ouvrant à angle droit 1 pied 9 pouces sur une ligne parallèle à la rue Robertson, sur une seconde profondeur de 110 pieds 3 pouces jusqu'à la ligne du fond qui mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de large, ensemble une jolie résidence à étage, couverte en ardoises, contenant au premier étage deux salons avec porte à coulisse, salle à manger, vestibule et trois pièces touchant à la maison principale, lieux d'aisance, chambre à bain, etc.

A l'étage supérieur vestibule, six chambres à coucher, galeries sur le devant à chaque étage ainsi que sur le côté et derrière, hangar pour bois et charbon, deux belles cuves en fer fournissant l'eau aux deux étages, installation de gaz, cour en partie briquetée et une jolie grille en fer sur la façade. Voir le plan à la Bourse. Le tout en très bon état.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement. L'acquéreur se soumettra aux clauses pénales d'usage et déposera 10 0/0 du montant du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant O Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1888.

31 mars—

Résidence à étage rue Liberté No 414 près du Marché Keller.

Magnifique terrain, dans un bon voisinage, formant encoignure aux rues Galvez et Kerlerec

Un îlet de terre faisant face à la rue du Canal.

Terrains vacants dans le Second, Troisième Districts et dans la ville de Carrollton.

Succession de Robert Joseph Kerr.

No 20,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir :

PREMIER DISTRICT.

1° **Deux certains lots de terre** situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 dans l'îlet compris entre les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité, lesquels lots de terre mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Liberté, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison basse divisée entre quatre corps de logis ou chaque corps de logis contenant deux chambres et galerie devant, dans la cour deux bâtisses séparées chacune contenant quatre chambres, cinq citernes, lieux d'aisances, etc. Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins.

SECOND DISTRICT.

2° Un îlet de terre divisé en 26 lots, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement, situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Douane, Clarke et l'avenue Hagan, lequel îlet de terre mesure 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue du Canal même façade à la rue de la Douane, 312 pieds 4 pouces de face à l'avenue Hagan et la même façade à la rue Clarke.

3° Deux lots de terre situés dans le même district, faubourg Jackson désignés par les Nos 3 et 4 de l'îlet No 5. Lesquels lots de terre mesurent ensemble 30 pieds de face à la rue St-Louis entre les rues Olympia et St Patrick sur 111 pieds 5 pouces de profondeur et borné par la rue Conti.

4° **Seize lots de terre** situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement dans l'îlet compris entre les rues Davis, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton.

Lesquels lots de terre ont les dimensions suivantes savoir :

Les lots Nos 1 et 10, 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton ; les lots Nos 2 à 9, 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton et tous les susdits lots ont 120 pieds de profondeur, et les lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Pierre sur 120 pieds de profondeur et le lot No 16 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et de face à la rue St Pierre.

5° **Dix certains lots de terre** situés dans le même district désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet compris entre les rues Cortez, Telemachus, Bienville et Conti. Lesquels mesurent comme suit : Les lots Nos 9, 10 et 11 ont 32 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur. Les lots Nos 7 et 8, chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Conti, sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur.

Le lot No 6 formant encoignure aux rues Conti et Telemachus.

Les lots Nos 9, 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Telemachus, sur 138 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur.

Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Bienville et Cortez et mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur et face à la rue Cortez.

Les lots Nos 20, 21 et 22 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Cortez sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

TROISIÈME DISTRICT.

6° Cinq lots de terre contigus situés dans le 3me District de cette ville, désignés par les lots Nos 8, 22, 23, 24 et 25 dans l'îlet compris par les rues Galvez, Columbus, Kerlerec et Johnson et ayant les dimensions suivantes, savoir :

Le lot No 25 forme l'encoignure des rues Galvez et Kerlerec et a 36 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Galvez 68 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Kerlerec, 75 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Columbus et 31 pieds 6 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 24 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 75 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers le lot No 25, 82 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 23 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 82 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 24, 89 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 22 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 89 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers le lot No 23, 96 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 8 44 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Galvez, 153 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur vers la ligne du lot No 22, 100 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Columbus, là se rétrécissant à angle droit 31 pieds 4 pouces 2 lignes vers la rue Kerlerec, de là sur une seconde profondeur de 48 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne vers la rue Columbus et 47 pieds 9 pouces de largeur sur la ligne du fond.

7° Un lot de terre de forme triangulaire, situé dans le même district, désigné par le No 3, dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Colombus et Dorgenois, lequel lot de terre mesure 223 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 82 pieds 8 pouces 3 lignes du côté du No 2 et 237 pieds 4 pouces 7 lignes sur l'autre côté du triangle.

8° Un lot de terre situé dans le même district et ville, désigné par le No 2, dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Colombus et Dorgenois, mesurant 37 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, 39 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 96 pieds 5 pouces 6 lignes sur le côté du lot No 1, et 82 pieds 8 pouces 3 lignes du côté du lot No 3.

DANS LA VILLE DE CARROLLTON.

9° Douze lots de terre situés dans la ville de Carrollton, faisant maintenant partie de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet No 18, renfermé par les rues de la Levée, Anne, Adams et Hillary ; les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue Anne sur 100 pieds de profondeur ; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Adams et Anne.

Les lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Adams, sur 137 pieds 6 pouces de profondeur ; le lot No 24 forme l'encoignure des rues Levée et Adams et mesure 80 pieds 1 pouce de face à la rue Levée, 68 pieds sur la ligne de division du lot No 23 et 101 pieds sur la ligne de division du lot No 12.

Le lot No 23, 30 pieds de face à la rue de la Levée, sur 68 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 24, 94 pieds sur la ligne de division du lot No 22 et 40 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 22, 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 21, 94 pieds sur la ligne de division du lot 23, 19 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne de division du lot No 13, et 17 pieds sur la ligne de division du lot No 14, et les lots Nos. 20 et 21 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses de sécurité d'usage. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Actes de ventes pardevant Henry E. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant des adjudications sera exigé comptant sur les lieux.

7mars—7 10 17 24 31—7avril

Deux magnifiques îlets de terre sur les rues de la Commune et Gravier.

Vente de syndic.

Robert Morris vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,852.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 février 1888, les propriétés suivantes :

Deux îlets de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 66 et 67. L'îlet 66 est renfermé par les rues Commune, Gravier, Pierce et Scott et contient 32 lots de terre mesurant ensemble 324 pieds 10 pouces 6 lignes de face à chacune des rues Commune et Gravier et 425 pieds 8 pouces 3 lignes sur chacune des rues Scott et Pierce et de l'Avenue du Canal, lequel îlet contient 53 lots de terre et mesure ensemble 602 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, 642 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, 432 pieds 2 pouces 6 lignes de face à l'Avenue Carrollton ; 425 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Pierce. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant

Actes de vente pardevant F. L. Fenroby.

3mars—3 10 17 24 31—7avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

IMPORTANT!

Vente d'actions.

Succession de Joseph H. Oglesby.

No 23,261—Cour Civile de District paroisse d'Orléans. Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—JEUDI, 5 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mars 1888, il sera vendu à l'encan, à savoir—

1° Dix actions du Times Democrat Publishing Company.

2° Dix actions du Crescent Insurance Company of New Orleans.

3° Cinq actions du New Orleans Sugar Shed Company.

4° Une action du La Variété Association.

Conditions—Comptant avant transfert.

25 mars—25, 31—avril 5

GRANDE VENTE

—DE—

Résidences, Emplacements d'affaires, Terrains, Ilets de terre,

—Situés dans les—

Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième et Sixième Districts de la Nouvelle-Orléans.

Pour le compte des héritiers absents de feu S. H. Davis Jr.

A des conditions faciles, à long crédit.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur, Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan—

1° Plusieurs propriétés désirables dans le Premier, Quatrième et Sixième Districts, et les propriétés qui suivent :

DANS LE DEUXIEME DISTRICT

2° Deux terrains avec une maison en bois à un étage, rue Hôpital, entre Miro et Tonti.

3° Une maison en bois à un étage, connue par le No 69 rue Franklin.

4° Une maison en bois à un étage, connue par le No 64 rue Tremé.

TROISIEME DISTRICT.

5° Une grande résidence en bois à deux étages, avec deux terrains, connue par le No 407 Chemin du Bayou, entre Miro et Tonti.

6° Une maison en bois rue Kerlerec, avec deux terrains sur la rue Kerlerec, près Miro.

7° Deux maisons en bois, No 83 rue Montégut.

8° Maison en bois rue Canal St-Bernard, entre Prieur et Roman.

9° Trois maisons en briques à un étage, Nos 49, 50 et 51 rue North Peters, près les Champs Elysées.

10° Deux maisons en bois à un étage dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Clouet et Montégut. Pour les mesurements des terrains et plus amples informations voir les plans de Paul Andry, dessinateur, exposé à la Bourse des Encanteurs et les descriptions des annonces voir le "Times Democrat".

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt, etc., etc.

Les actes de ventes pardevant Edgar Grima, notaire.

24 mars—24 31—avril 7 14

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District—Trois terrains de valeur.

Succession de Edward Connelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 23,208.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 7 mars 1888, dossier 23,208, pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—

Trois lots de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet 266 borné par les rues Pologne, Alexander (anciennement Kentucky), Bourgogne et Remparts, désignés par les numéros 14, 15 et 16, mesurant comme suit, à savoir :

Les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur entre lignes parallèles de 106 pieds 6 pouces et 3 lignes. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Remparts et Alexander (anciennement Kentucky), et mesure 26 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur et de face à la rue Alexander (anciennement Kentucky) de 106 pieds 6 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, au pied américain. Les mesurements ci-dessus sont plus ou moins conformément à un plan fait par Stewart & Hoffman, voyers, en date du —— mars 1888.

Conditions—Comptant, un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sera exigé pour le lot de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1888.

11 mars—11 13 18 25—1 8 14 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellents placements d'argent, aux conditions les plus libérales : un tiers ou plus comptant.

Entrepôt de valeur et maison de résidence dans le premier district.

La maison de résidence en briques à deux étages No 165 rue Foucher, aujourd'hui Constance.

Le terrain de valeur avec les bâtisses contigus à la propriété précédemment citée.

La propriété de valeur (entrepôt) No 70 rue Delord.

Les bâtisses et le terrain de valeur attenants à l'entrepôt ci-dessus.

Succession de J. S. Aitkens et de Mme Catherine Aitkens, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossiers Nos 5 417 et 21,375.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu de divers arrêts de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de J. S. Aitkens, signé par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté du 12 décembre 1887, Dossier No 21 375 ; et l'autre, dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Aitkens, épouse de J. S. Aitkens, signé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 janvier 1888, Dossier No 5417, pour le compte des successions de J. S. Aitkens et de Catherine Aitkens, sa femme, à l'encan il sera vendu—

1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Foucher, Peloni (?) Peniston, et désignés par les Nos 15 et 16 sur un plan de G. T. Dunbar, voyer, 12 novembre 1846 et déposé comme plan No 46 dans le livre des plans No 2, en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville, pour références. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Foucher sur 113 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec droit à une allée de 11 pieds 11 pouces à l'arrière par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur, dont l'usage en commun avec d'autres est réservé ainsi que le porte le dit plan, toutes mesures américaines.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques, à deux étages, portant le No 165 de la rue Foucher, aujourd'hui la rue Constance ; aussi de hangars et de bâtisses de dépendances.

2° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Louisa, aujourd'hui Calliope, Delord et Pearl, aujourd'hui Commerce, désigné par les Nos 7 et 8, et mesurant, au pied américain, comme suit :

Le terrain No 8 touche au terrain No 9 et mesure 22 pieds 5 pouces 6 lignes de façade rue Delord ; 23 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la limite inférieure, 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur du côté du terrain No 9 ; et 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 7.

Le terrain No 7 touche au terrain No 8 et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord, 20 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière ; 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 9 ; 91 pieds 4 lignes de profondeur de l'autre côté vers la rue Tchoupitoulas.

Les améliorations comprennent un entrepôt d'un étage en briques portant le No 70 rue Delord.

Les mesures ci-dessus sont plus ou moins et d'après des plans récents de Stewart et Hoffman, voyers, en date de décembre 1887, et aujourd'hui montrés sur les lieux de la vente.

Aussi, à la même heure et au même endroit, sera vendu le banc No 23 de l'Eglise St-Patrick, rue du Camp, près Girod.

Et un lot de comptes ouverts, d'après la liste entre les mains de l'encanteur.

Conditions—Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de garantie, 10 0/0 payables comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais des acquéreurs qui paieront les taxes dues et exigibles en 1888.

7 mars—7, 11, 18, 25 avril—1, 7 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Sixième District.

Succession de Mme Elizabeth Brettlinger, veuve en premières noces de Michel Clark et épouse de George Alexander.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 23,898.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet, MARDI, 17 avril 1888, à 10 heures A. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commerciale Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 15 mars 1888, Dossier No 22,272 pour le compte de la susdite succession, il sera vendu—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Preston, Calhoun et Market et la propriété Foucher, désigné par la lettre "A" et mesurant 81 pieds et 6 lignes de façade à la propriété Foucher, 87 pieds 1 pouce et 2 lignes de façade à la rue Market, 88 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne qui la divise du lot "B" et une largeur de 81 pieds 8 pouces dans le fond, et est composé d'une portion des lots 18, 19 et 26, sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 12 juin 1867.

Aussi—A la même heure et emplacement, et pour le compte de la même succession, il sera vendu—

Un lot de propriétés mobilières, conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de l'Hon. Cour ci-dessus décrite.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1888.

16 mars—16, 23, 30—6, 13, 17 av

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur l'avenue St. Charles, un emplacement charmant, pour bâtir, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, 96x150 pieds de face à l'avenue St. Charles, 66 1/2x192 pieds face à l'avenue de la Louisiane.

Succession Samuel P. Blanc, décédé.

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 27 mars 1888, Dossier No 23,304, pour le compte de la succession de Samuel P. Blanc, décédé, il sera vendu :

SUR L'AVENUE ST-CHARLES.

1° Trois terrains de valeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Carondelet, Toledano et l'avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 1, 2 et 3 qui se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à l'avenue St Charles sur une profondeur de 159 pieds, bien élevés et avec de jolis arbres.

SUR L'AVENUE DE LA LOUISIANE.

2° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et le touchant sur la ligne du fond désignés comme Nos 4 et 5. Le lot No 4 mesure 30 pieds de face et le lot No 5, mesure 33 pieds 6 pouces de face, les deux terrains sur l'Avenue de la Louisiane sur une profondeur de 192 pieds le tout plus ou moins et entre lignes parallèles au pied américain, conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Les améliorations sur les lots 4 et 5 consistent en un cottage, avec cuve, hangar, etc., et plusieurs arbres, entourages, etc.

Les cinq lots ci-dessus représentent au public un charmant, éligible emplacement à bâtir, en la ville de la Nouvelle Orléans.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, avec huit pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de garanties usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix de leurs enchère et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 mars—28—avril 1.8.15.22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage en bois,

Au coin des rues Zimple et Clinton.

Huit beaux terrains,

Propres à bâtir, touchant au cottage précédent,

A Carrollton, Septième District

Succession de John Reilly, décédé.

A vendre par terrain,

A un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 août 1886, docket No 12,066, pour le compte de la succession de John Reilly, décédé, et sera vendu à l'encan—

Neuf certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton) dans l'îlet No 125, borné par les rues Zimple, Third, Clinton, et Hillary, désignés par les Nos 12 à 20 inclusivement, qui se touchent et mesurent comme suit : Les lots Nos 12 et 20 mesurent chacun 32 pieds de face et les lots 13 à 19 inclusivement chacun 30 pieds de face sur la rue Zimple, sur une profondeur de 120 pieds chacun. Le lot No 12 forme l'angle des rues Zimple et Hillary, et le No 20 l'angle des rues Zimple et Clinton.

Les améliorations sur le lot No 20 consistent en **un cottage en bois,** avec trois chambres, citerne, hangar, etc.

Cette propriété se trouve dans un quartier florissant, à quatre îlets seulement de l'avenue St. Charles, et le terrain est élevé, etc.

Les mesures ci-dessus sont toutes en plus ou moins, et conformément à un plan par Williams et Patton, architectes, que l'on pourra voir le jour de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, 10 pour cent de l'adjudication à payer comptant sur les lieux et l'acquéreur assumant, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888.

Actes de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

18mars—18 25—1, 8, 15, 21avril

Succession de Duncan F. Kenner.

No 21 664.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

La propriété de choix et attrayante

CONNUE COMME LA

RÉSIDENCE BRINGIER,

Occupant toute la façade de l'îlet sur la rue Carondelet, entre Melpomène et Terpsichore.

Avec façades sur les rues Baronne, Melpomène et Terpsichore.

Intérêt dans la Presse à Coton Southern.

Terrain rue St. Philippe.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet, le SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St. Charles, en vertu des ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B", actuellement absent au congé, datés respectivement le 13 déc. 1887 et le 3 et le 9 janvier 1888, et avec consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan, à savoir :

1° **Une portion de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet formé par les rues Carondelet, Baronne, Terpsichore et Melpomène, et connue comme "la résidence Bringier", et mesurant 225 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet, 253 pieds 2 pouces sur la rue Melpomène, 212 pieds 2 pouces sur la rue Terpsichore et 120 pieds de face à la rue Baronne.

Le tout devant être subdivisé en terrains et vendu conformément à un plan exposé à la Bourse des Encanteurs.

2° **La trente-deuxième partie indivise** des deux îlets de terre et les bâtisses qui s'y trouvent, connu comme la Southern Cotton Press, à savoir :

(a) Un îlet de terre dans le Premier district de cette ville, borné par les rues Claiborne, Willow, Poydras et Lafayette ; et

(b) Un autre îlet de terre situé dans le même district borné par les rues Poydras et Magdalène, Lafayette et Ste Adeline.

3° **Un lot de terre irrégulier** situé dans le Deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Rocheblave et Tonti, mesurant 38 pieds, 10 pouces 5 lignes 8 de face à la rue St Philippe, 96 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 169 pieds 4 pouces 4 lignes sur le côté qui se trouve après Tonti et 161 pieds 2 pouces 6 lignes sur le côté qui se trouve après la rue Rocheblave.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, la portion à crédit sera garantie par des billets de l'acquéreur à son propre ordre, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera la clause de 5 pour cent pour frais d'avocats. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur, avec toutes les clauses usuelles et habituelles. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être payées par les acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, notaire public. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

4mars—4.10, 17.24.31—7avril

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

Westinghouse Electric Company vs. Southwestern Brush Electric Light & Power Co.

A la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane—Nos 11,667, 11,674, 11,675, 11,676, 11,678, 11,621.

EN VERTU DE SIX WRITS DE FIERI facias à moi adressés dans les affaires ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, vingt-huitième jour d'avril 1888, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Perdido, Remparts et Gravier, mesurant 83 pieds 9 pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Pilié & Depouilly daté le 30 janvier 1866 ; ensemble avec le matériel et appareil électrique situés sur la dite propriété comme installations, comprenant des machines, bouilloires, chauffeurs, pompes, shafting connections, belting, dynamos et autre appareil électrique, d'après l'inventaire enregistré au bureau du marshal.

2° Trois jeux de bouilloires, connections par vapeur et pompes, le tout au complet au local loué de James A. Maxwell 204 rue Dryades.

3° Une machine démontée et un lot de matériel électrique, outils, appareil et meubles de bureaux, d'après un inventaire enregistré au bureau du marshal.

4° Un wagon à quatre roues, deux jumpers, un gig à deux roues, deux chevaux, deux jeux de harnais.

5° Trois mille poteaux à lumière électrique et environ cinquante milles de fils de cuivre, plus ou moins, érigés, posés le long des rues et endroits détaillés dans l'inventaire enregistré au bureau du marshal.

Une tour de 175 pieds située au coin des rues Dryades et Melpomène et une tour de 145 pieds située au coin des rues St-Claude et Champs-Elysées.

6° Tous les droits, privilèges et franchises accordés par la ville de la Nouvelle Orléans au Southwestern Brush Electric Light & Power Co. ou ses représentants sous les ordonnances suivantes : No 7520, séries d'administration date le 28 décembre 1781 ; No 7913, séries d'administration, date le 28 juin 1882 et No 602, séries du Conseil daté le 15 juillet 1884.

7° Un lot de convertors, fils de fer, lampes et installations se trouvant au local détaillé d'après un inventaire enregistré au bureau du Marshal.

8° Tous les droits, titres et intérêt du Southwestern Brush Electric Light & Power Co. dans divers contrats pour l'éclairage électrique, d'après un inventaire enregistré au Bureau du Marshal.

Conditions.—Comptant au moment de la vente ; et l'acquéreur des contrats pour la lumière électrique mentionnés ci-dessus, assumera toutes les obligations du Southwestern Electric Light & Power Company sous les dits contrats.

Nouvelle-Orléans, 27 mars 1888.

R. R. PLEASANTS,

Marshal des Etats-Unis, District Est de la Louisiane

27 mars—27 mars—avril 3, 10, 17, 24, 28.

Pianos, instruments à musique.—La maison Philippe Werlein, rue du Canal, 135, possède un vaste assortiment de pianos de tous les fabricants célèbres étrangers et américains, et les vend à des conditions très acceptables.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur dans le Deuxième

—ET LE—

Troisième Districts.

Nos 366 et 368 rue Amour, entre St. Antoine et Mystérieuse. Une maison en bois à double corps de logis à un étage.

No 257 rue de Chartres, entre les rues Ursulines et St. Philippe, près de l'EGLISE ST. MARIE. Elégante résidence en briques à deux étages avec attic pour famille.

Succession de Salvador Fernandez.

No 11,937—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre le Commercial Place et la rue Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 5 mars 1888 par l'honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession ci-dessus, la propriété de valeur décrite ci-après, à savoir :

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et servitudes et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues **Amour, St-Antoine, Craps et Mystérieuse,** mesurant en mesure américaine 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Amour, 92 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne du côté vers la rue St Antoine, 90 pieds 9 pouces 11 lignes sur l'autre ligne de côté et 21 pieds 8 pouces 6 lignes de largeur au fond, d'après un plan de Louis H. Pilié daté le 11 mai 1850, et déposé au bureau de P. E. Laresche, ex-notaire en cette ville. Etant la même propriété acquise par le feu Salvador Fernandez de Vincent Galoso, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella notaire, le 6 février 1855. Enregistré au bureau des aliénations de cette paroisse, dans le livre No 64 folio 629.

Les améliorations comprennent une maison à double corps de logis en bois à un étage avec 4 chambres, cuisine en bois avec 2 chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc., connu par les numéros municipaux 366 et 368 rue Amour.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 49, borné par les rues **Chartres, St. Philippe, Royale et Ursulines.** Le dit lot est, en mesure américaine, 29 pieds, 9 pouces et 2 lignes de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 128 pieds et 7 pouces sur la ligne de côté vers la rue St Philippe et sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines, une profondeur comme suit : Une première profondeur de 63 pieds et 10 pouces, à laquelle profondeur la propriété s'élargit de 2 pieds et 6 pouces et ensuite une seconde profondeur de 24 pieds et 8 pouces, où elle se rétrécit de 2 pieds et 6 pouces, et à ensuite une troisième profondeur de 39 pieds et 3 pouces et une largeur au fond de 29 pieds, 9 pouces et 2 lignes ; étant la même propriété acquise par Salvador Fernandez de Joseph Sauvinet d'après un acte pardevant L. T. Caire, ex-notaire en cette ville, à la date du 29 mars, 1848, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 34, folio 73.

Les améliorations comprennent une élégante résidence de famille en briques à deux étages avec attic, No 257 rue de Chartres, ayant balcon sur la rue, un salon et une salle à manger, un grand corridor au rez-de-chaussée, 4 chambres à coucher et corridor à l'étage supérieur et 2 chambres dans l'attic, une cuisine en briques à deux étages avec 4 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres à l'étage supérieur ; cour carrelée et briquetée ; citerne, waterworks, allée sur le côté, etc.

Etant à proximité de l'Eglise Ste-Marie, du Marché Français, et [illegible] de l'Avenue Esplanade, [illegible].

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en deux paiements égaux payables en un et deux ans de la date de la vente ; lesdits paiements seront représentés par les billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera la clause de 5 pour cent pour frais d'avocat, en cas de poursuite pour le recouvrement du billet, la clause de 5 pour frais d'avocat, et toutes les autres clauses usuelles.

L'acquéreur assumera en dessus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888 et déposera au moment de l'adjudication dix pour cent du montant de son enchère.

Actes de vente pardevant James Fahey, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.

6 mars—6 10 17 24 31—7 avril

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence désirable à 2 étages dans le Sixième District, aussi 4 terrains touchant à la propriété ci-dessous.

Succession de Patrick Donnelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,850.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887 et un jugement du dit juge portant la date du 25 février 1888, amendant le dit ordre du 30 décembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 272, borné par les rues Foucher, Aline, Chesnut et Camp et désigné par le No 16 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois en très bonne condition.

2° Un autre lot de terre dans le même îlet désigné par le No 31 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds et de la profondeur du lot ci-dessus décrit.

3° Un autre lot de terre dans le même îlet désigné par le No 12 touchant au No 11, et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même îlet, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois solidement bâtie, à deux étages et double corps de logis, couverte en ardoises, avant huit chambres de chaque côté, cuve, lieux d'aisances, etc., etc. Maison retirée de la rue avec un gazon sur la façade, ombragée par des arbres et fleurs étant à proximité de plusieurs lignes de chars, marché, école, église, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit, à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour en faire la collection.

Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour lier la vente.

4 mai—4 11 18 25 avril 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de Quincaillerie, Comptes courants. Bail non expiré.

Dans l'affaire de Wm H. Heyl vs ses Créanciers. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A., No 23,483. Saisie provisoire de syndic

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—LUNDI, 9 avril 1888, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 178 rue d'Orléans, entre Marais et Villeré, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour, daté du 23 mars 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite :

Le contenu du dit magasin comprenant un assortiment général de quincaillerie, peintures, huiles, etc., etc. Aussi, un lot de comptes courants et le terme non expiré du bail de la dite maison à partir de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1889 au prix de ($40) dollars par mois, l'acquéreur s'engageant à payer comptant le montant de l'enchère, comme prime et assumant le loyer jusqu'à l'expiration du bail ainsi qu'un inventaire déposé. Le tout selon un tableau enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

27 mars—3, 8 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un morceau de terre de valeur dans la paroisse Calcasieu.

Dans l'affaire de la Veuve P. Pavia vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,426.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs No 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 28 février 1888, je procéderai à la vente de la moitié indivise d'intérêt du dit insolvable dans la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre dans la paroisse Calcasieu, Etat de la Louisiane, désigné comme lots 2, 3 et 4, de la section 14 et tout de la section fractionnelle 15, dans le township 10, range 9 ouest, dans ouest dans district sud-ouest, ayant 151 acres et 96/100 d'un acre.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé sur les lieux pour lier la vente.

1er mars—1, 3, 10, 17, 24, 31—avril 7

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camors and Co. vs. Cazaux & Sentilles & als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 7,566—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Bernard Barthe à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Robin et Terpsichore, formant le coin des rues Magazine et Robin, et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de façade de cent vingt huit pieds à la rue Robin.

Acquis par Bernard Barthe de Mme Catherine Baltz, le 8 mai 1873, par acte passé pardevant R. J. Ker, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau des transferts, livre 101, folio 760.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Bernard Barthe.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

20 mars—20, 27—avril 3, 10, 17, 21